

ASSEMBLÉE PUBLIQUE  
Le droit de manifester et l'encadrement policier

Par la Commission de la sécurité publique

La Commission de la sécurité publique tiendra une assemblée publique au sujet du droit de manifester et de l'encadrement policier.

**DATE** 26 JUIN 2018

**HEURE** 13 h

**LIEU** Hôtel de ville, salle du conseil, 275, rue Notre-Dame Est / Métro Champ-de-Mars

La présentation sera suivie d'une période de questions du public, puis d'une période de questions des commissaires.

**ACCESSIBILITÉ**

Les personnes à mobilité réduite accèdent à l'hôtel de ville par la porte du côté est (510, rue Gosford). La salle est équipée d'un système d'aide à l'audition. Pour y avoir accès, il suffit de syntoniser la fréquence 100,3 sur la bande MF de votre baladeur. De plus, un service d'interprétation pour les personnes ayant des limitations auditives peut être offert sur demande, sous réserve de la disponibilité d'interprètes.

Les citoyens qui désirent intervenir lors de la période de questions et de commentaires du public sont priés de s'inscrire dès maintenant auprès du Service du greffe au numéro 514 872-3000 ou encore à l'adresse [commissions@ville.montreal.qc.ca](mailto:commissions@ville.montreal.qc.ca). Il est également possible de s'inscrire 30 minutes avant le début de la séance.

**DOCUMENTATION**

La documentation relative à cette assemblée publique sera disponible au Service du greffe et sur le portail de la Ville à l'adresse : [ville.montreal.qc.ca/commissions](http://ville.montreal.qc.ca/commissions), dès que possible.

**RENSEIGNEMENTS :** Service du greffe  
Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6  
514-872-3000  
[commissions@ville.montreal.qc.ca](mailto:commissions@ville.montreal.qc.ca)  
@comm\_MTL